

# Commerce de gros

Commerce Alimentaire



## Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche du commerce de gros**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

## GRILLE DE SALAIRES

Suite à la hausse du SMIC en juillet 2012, FO a obtenu et signé une nouvelle grille de salaires qui démarre à 1 427 € soit de nouveau au-dessus du SMIC. Cette grille est applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

## CLASSIFICATIONS

Force Ouvrière œuvre pour une mise à jour régulière des classifications. Ainsi, tous les cinq ans, la grille est revue, des responsabilités sont ajoutées et les métiers recadrés, entraînant des augmentations de salaire pour les salariés de la branche et une meilleure valorisation de leur travail.

## ÉGALITÉ

Force Ouvrière a négocié des axes de progrès dans le prolongement des textes de loi. Notamment, les absences pour maternité ne doivent pas avoir d'incidence négative sur l'évolution professionnelle et salariale d'une salariée. La durée des congés payés et l'ancienneté ne sont pas touchés. Elle bénéficie en outre d'une réduction du temps de travail de 15 minutes le matin et autant le soir sans perte de salaire, et ce, à partir du 5<sup>ème</sup> mois de grossesse. La prise du congé paternité ne donne par ailleurs lieu à aucune pénalité.

## PRÉVOYANCE

Après de nombreux mois de négociation, Force Ouvrière a obtenu en faveur des salariés de la branche la signature d'un accord de prévoyance constituant un socle minimal de garanties conventionnelles en matière de décès, invalidité, incapacité. Ce régime minimum est un socle de base pouvant être amélioré par la négociation en entreprise sauf s'il existe déjà un accord égal ou supérieur.

## SENIORS

Les salariés de 50 ans et plus ont désormais la possibilité de bénéficier d'un temps partiel choisi. De plus, ils peuvent profiter, dans le cadre du DIF, d'une formation administrative et psychologique en vue de leur retraite.

**Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche du commerce de gros.**

## Qu'attendre de l'avenir ?

### Force Ouvrière s'engage :

- La convention collective nationale du commerce de gros a été mise à jour : après suppression ou modifications de plusieurs passages, sa lecture a été facilitée, ce qui a permis à Force Ouvrière de demander l'amélioration de plusieurs points, notamment une aération de la grille pour que les écarts entre les échelons soient plus marqués, la mise en place progressive d'un **13<sup>ème</sup> mois** ou encore la mise en place d'un diagnostic sur la pénibilité.
- Force Ouvrière œuvre pour permettre à tous les salariés de bénéficier de la formation nécessaire à leur évolution professionnelle.



» Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** »

Force Ouvrière **représente vos intérêts**



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)